

**Formulaire de déclaration des établissements relevant du décret n°97-617 du 30 mai 1997
relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils de bronzage
utilisant des rayonnements ultraviolets**

A adresser à la:

**Direction Départementale de la Protection des Populations des Bouches Du Rhône
22, rue Borde - 13285 MARSEILLE CEDEX 08 Tél : 04.91.17.95.00 - Télécopie :04.91.25.96.89**

I - L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

N° Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Nom du responsable :

Nature de l'entreprise :

Indépendante

Liée à une chaîne ou à un groupement

nom du groupe :

adresse du siège :

II - LES APPAREILS

Nombre d'appareils en service : UV1 :

UV3 :

NB : les professionnels déterminent sous leur responsabilité ce classement, mais peuvent s'adresser à leur fédération professionnelle ou aux fabricants pour obtenir des précisions à partir de la configuration de leurs appareils.

Appareil n° :

(cette rubrique doit être remplie autant de fois qu'il y a d'appareils)

Fabricant :

Importateur ou revendeur :

Marque :

Référence ou modèle :

N° de série :

Nombre total et puissance des tubes basse pression :

dont : plafonnier :

latéral :

lit :

Nombre de lampes ou émetteurs haute pression et leur puissance :

Appareil acheté :

d'occasion ; date d'acquisition :

date de première mise en service :

neuf : date d'acquisition :

III - LES PERSONNELS

Nombre de personnes au service des usagers des UVA :

Formation reçue :

OUI

NON

Organisme de formation :

Date de délivrance de l'attestation de formation :